



REGLEMENT

1^{er} TRAIL du Plateau de ROCROI

Dimanche 29 Avril 2018

Ce règlement est valable pour les 2 parcours : 16 et 32kms.

LES COURSES

INFORMATIONS GENERALES :

La 1^{ère} édition du TRAIL du Plateau de Rocroi aura lieu Dimanche 29 Avril 2018, à partir de 09h00 et sera organisée par l'association Rocroy Sports Nature.

Cet évènement comportant 2 distances chronométrées (à allure libre) est ouvert aux coureurs Licenciés ou Non Licenciés nés avant 2000 :

- 16kms pour 320m D+
- 32kms pour 1000m D+

Les départs auront lieu sur la place d'Armes de Rocroi ; et l'arrivée Rue de l'Arsenal (devant le Bastion du Dauphin)

Pas de barrière horaire.

HORAIRES :

07h45 - 08h45 : Retrait des Dossards du 32kms

09h00 : Départ du 32kms

08h45 - 09h45 : Retrait des Dossards du 16kms

10h00 : Départ du 16kms

Vers 11h10 : Arrivée des 1ers concurrents

Vers 14h00 : Remise des prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier (au dernier moment) les parcours prévus initialement en fonction de contraintes diverses (climatiques, autorisations, ...)

PARCOURS :

Le plan des 2 parcours est disponible sur le site internet www.rocroysportsnature.com

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre la bonne direction (rubalise, flèches, peinture temporaire, ...)

Les classements seront réalisés par un membre du Comité Organisateur avec un logiciel de classement informatisé, assisté d'un pointage manuel.

2 points de contrôle seront mis en place aléatoirement sur le parcours afin d'assurer la bonne régularité de l'épreuve. Tout coureur n'étant pas passé à un de ces points de contrôle sera disqualifié.

2 ravitaillements liquides/solides seront répartis sur l'ensemble du parcours; le 1er à 7,5 kms (commun aux 2 distances) et le 2^{ème} au 19^{ème} kilomètre.

Il est conseillé à chaque coureur de se munir d'un minimum de 0.5 litre d'eau ou de boissons énergétiques, ainsi que de barres ou de gels.

Les bâtons sont autorisés.

CATEGORIES :

1999 et 2000 : Junior (uniquement sur le 16kms)

1996 à 1998 : Espoir

1979 à 1995 : Sénior

1969 à 1978 : Vétéran 1

1959 à 1968 : Vétéran 2

1949 à 1958 : Vétéran 3

1939 à 1948 : Vétéran 4

RECOMPENSES :

Un cadeau sera offert aux 500 premiers pré-inscrits et sera distribué lors du retrait du dossard

Des récompenses aux 3 premiers du scratch de chaque course (Homme et Femme) ainsi qu'aux premiers de chaque catégorie.

ABANDON :

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours. Ils seront alors autorisés à quitter le parcours par leurs propres moyens et sous leurs propres responsabilités. Ils devront rendre leur dossard dans la zone d'arrivée.

PRE-INSCRIPTIONS

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions seront possibles (et fortement conseillées) jusqu'au Vendredi 27 Avril 2018 :

- Via le site internet www.ledossard.com (en PRIORITE)
- En renvoyant le bulletin d'inscription (voir site internet : www.rocroysportsnature.com)

Possibilité de s'inscrire sur place, mais avec une surtaxe de 3€

Merci de vous pré inscrire uniquement si vous êtes sûr et certain de participer, sans quoi vous risquer de monopoliser une place inutilement - Dans le cas ou vous seriez pré inscrit et que vous ne pouvez finalement pas participer, MERCI de prévenir avant le samedi 28 avril afin de libérer des places le Jour de la course" (sinon vous serez surtaxé lors d'une prochaine Organisation RSN)

ATTENTION => Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

PAIEMENT et DOSSARD :

Toutes les inscriptions seront réglées uniquement le Jour J

- 12€ pour le 16kms
- 15€ pour le 32kms

Surtaxe de 3€ si inscription sur place

Le Retrait des dossards s'effectuera uniquement le Dimanche 29 Avril 2018 à partir de 07h45 au Bastion du Dauphin (Rue de l'Arsenal à Rocroi)

Le dossard devra se porter devant et être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire, le coureur est susceptible d'être disqualifié.

LICENCE ou CERTIFICAT :

Chaque participant devra fournir lors de sa pré-inscription ou lors du retrait de son dossard

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée (FSGT, UFOLEP, FSCF), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

ASSURANCE :

L'organisateur est couvert par une police d'assurance de Responsabilité Civile Individuelle Accident ; et les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

Pour les autres participants non licenciés, il incombe à chacun de s'assurer personnellement.

Les coureurs renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

SECURITE

20 bénévoles assureront la surveillance et la sécurité sur l'ensemble du parcours, notamment la sécurité routière lors des rares traversées de route; cependant chaque participant s'engage à respecter le code de la route. Les coureurs devront leurs signaler tout problème de course dont ils pourraient avoir connaissance.

Chaque coureur s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et/ou difficultés rencontrés par d'autres participants.

2 vététistes garantiront la fermeture de la course derrière le dernier participant.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours.

Pour des raisons de sécurité, les accompagnateurs ne sont pas autorisés sur le parcours.

C'est également le cas des animaux même tenus en laisse.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment l'article L.230-1, et suivant le code du sport.

L'organisateur met à disposition les installations nécessaires pour procéder au contrôle antidopage, dans le respect du Décret 2007-462 du 25 Mars 2007.

DROIT A L'IMAGE :

Chaque participant en s'inscrivant à la course autorise le Comité d'Organisation à utiliser ou à reproduire son nom, son image, à titre gratuit, dans le cadre strict de la promotion du Trail de Rocroi

REGLES DE BONNE CONDUITE :

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification du concurrent :

- Aide extérieure de toute nature.
- Non-respect du parcours et des postes de contrôle.
- Non-respect de l'environnement (jets de bouteilles, de papiers...)
- Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent.
- Avis du service médical.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

!!! Le comité d'organisation RSN vous souhaite une bonne course !!!